

Plan de développement de l'agriculture biologique Nord-Pas de Calais
Structuration de filières biologiques régionales
Point presse le 9 décembre
Locaux de la coopérative légumière « le marché de Phalempin »



DOSSIER DE PRESSE

3 questions à Jean-Louis ROBILLARD

Vice-président du Conseil régional en charge de l'alimentation, de la régionalisation de l'agriculture et de la ruralité



Que représente le Plan de développement de l'agriculture biologique ?

« C'est un nouvel engagement, volontaire et ambitieux, de la Région pour développer, enfin, l'agriculture biologique en Nord-Pas de Calais ! Il ne s'agit plus de considérer l'AB comme une « niche commerciale », mais bien comme un choix à part entière pour les professionnels. »

Comment s'insère le soutien aux filières régionales dans le Plan bio ?

« Deux entrées nouvelles majeures participent à la dynamique du Plan Bio et contribuent à la structuration de filières régionales. D'une part, l'objectif est de développer le bio dans la restauration scolaire. Ce sera positif pour nos enfants mais ce sera également un levier de développement efficace pour la production régionale. D'autre part, en accompagnant les entreprises agroalimentaires régionales qui souhaitent augmenter leur approvisionnement local, on structure les filières. »

Quel est l'objectif de la signature de ces chartes d'engagement entre des opérateurs économiques des filières agricoles biologiques et le Conseil régional ? Quels résultats attendez-vous de la signature de ces premières chartes ?

« Il s'agit de s'engager conjointement sur des objectifs précis d'approvisionnement en produits régionaux issus de l'agriculture biologique. Chacune des parties mettra en action des moyens dans cette perspective. L'entreprise définit des objectifs, suit le travail et se mobilise en fonction des résultats obtenus tandis que la Région fera travailler des prestataires, préalablement choisis. Ces derniers accompagneront l'ensemble de la démarche (définition des besoins, identification des agriculteurs potentiellement intéressés, accompagnement technique de ceux qui veulent aller plus loin, ...).

Ces premières chartes doivent donner envie à d'autres entreprises de se mobiliser pour le bio régional ! La demande est là ; les outils techniques sont à leur disposition : le moment est bien venu de franchir le pas. »

Sommaire

Communiqué de presse - **9 opérateurs économiques s'engagent en faveur de la filière agricole biologique**

Les signataires des chartes d'engagement

Un Plan de développement de l'agriculture biologique pour le Nord-Pas de Calais

Annexes

Schéma du plan de développement de l'agriculture biologique en Nord-Pas de Calais

Fiche contact des signataires

Contacts presse :

celine.kasperczyk@nordpasdecalais.fr - 03 28 82 53 82 / 06 71 37 02 91

peggy.collette@nordpasdecalais.fr - 03 28 82 53 03

antoine.sieminski@nordpasdecalais.fr - 03 28 82 53 12

www.nordpasdecalais.fr

9 opérateurs économiques s'engagent en faveur des filières agrobiologiques

Dans le cadre du Plan de Développement de l'agriculture biologique, le marché de Phalempin, Norabio, Cevinor, Cocorette, Biolait, la Prospérité fermière, Cap Bio Nord, le groupe Carré et Œuf Nord Europe signent ce jeudi 9 décembre une charte d'engagement avec le Conseil régional Nord-Pas de Calais pour s'approvisionner auprès des agriculteurs biologiques de la région.



Des chartes pour accélérer et maintenir la structuration des filières agrobiologiques régionales

La filière « bio » bénéficie d'une impulsion particulière pour augmenter le nombre de producteurs certifiés en agriculture biologique. Des actions de rapprochement entre l'offre et la demande sont développées.

Pour augmenter le volume de produits bio issus des exploitations agricoles régionales utilisé par les industries agroalimentaires, les entreprises qui souhaitent s'approvisionner en bio local ont la possibilité de signer une charte d'engagement avec le Conseil régional Nord-Pas de Calais.

La Région mobilise des prestataires qui vont travailler auprès des agriculteurs pour qu'ils développent leur production biologique et soient capable de fournir l'entreprise concernée si les conditions de vente leur paraissent intéressantes.

La dynamisation de la conversion des agriculteurs à l'agriculture biologique impulsée par le Conseil régional Nord-Pas de Calais, repose sur l'identification d'une demande supplémentaire précise pour ajuster le développement des surfaces agricoles en bio. A moyen terme, les entreprises de collecte et/ou de transformation de biens agricoles biologiques sont incitées à s'approvisionner chez des agriculteurs biologiques de la région. A court terme, ils sont encouragés à s'engager avec des agriculteurs en cours de conversion à l'agriculture biologique.

9 opérateurs économiques de 5 filières engagés dans la filière agricole biologique

9 opérateurs économiques de 4 filières différentes s'engagent aujourd'hui dans le dispositif :

Filière lait → La Prospérité fermière, Biolait

Filière Fruits et Légumes → Marché de Phalempin, Norabio

Filières Céréalière → Cap Bio Nord, Groupe Carré

Filière Avicole → Cocorette, Oeuf Nord Europe

Filière Viande → Cevinor

Leur engagement permet d'envisager un total de **3400 hectares** de surface agricole biologique supplémentaire et **149 producteurs nouveaux pour 2011**.



Comment fonctionnent les chartes d'engagement ?

Les chartes d'engagement s'articulent selon trois principes :

- 1- Un groupe d'opérateurs économiques informe la Région de ses besoins en produits agricoles issus de surfaces certifiées en agriculture biologique, et signe une charte d'engagements réciproques avec la Région.
- 2- La Région s'engage à mettre à disposition du groupe d'opérateurs économiques un temps de conseiller agricole pour sensibiliser et accompagner les agriculteurs susceptibles d'être intéressés par la demande des opérateurs économiques et d'être candidats à la conversion à l'agriculture biologique.
- 3- En retour, chaque opérateur économique se rapproche des producteurs qui se convertissent à l'agriculture biologique pour s'approvisionner.

→ Cette charte s'adresse aux acteurs en amont des différentes filières agro-alimentaires, et plus particulièrement aux entreprises de collecte et de première transformation de produits bio qui souhaitent s'engager en faveur de la structuration de filières agrobiologiques en Nord-Pas de Calais.

3 questions à...

... Michel CATHELAIN, *directeur du Marché de Phalempin*

Depuis quand avez-vous décidé d'adopter une démarche agrobiologique ?

« Nous avons démarré l'AB depuis 4 ans avec un produit : l'endive, suite à la demande de clients. Nous avons travaillé dans un partenariat avec un engagement réciproque de volume et de prix afin de sécuriser le revenu des producteurs. Aujourd'hui nous avons 2 produits bio en plus : le chou et la salade. »

Cela concerne-t-il l'ensemble de votre production ? Oui ou non et pourquoi ?

« Bien sur, notre volonté est d'avoir une gamme de produits bio la plus large possible afin de répondre à la demande des clients, mais aussi avec l'objectif de diversifier les outils de productions chez nos adhérents. Les techniques de l'AB nécessitent une bonne maîtrise de la rotation, pour cela l'agriculteur doit diversifier ses productions.

Ce choix stratégique s'appuie aussi sur la typologie des exploitations dans notre bassin. Les structures sont petites à moyennes, elles sont très performantes mais doivent se diversifier pour être compétitives.

Cela ne concerne pas toutes les productions de l'ensemble des producteurs du Marché de Phalempin ; l'objectif est de développer les segments « produits biologiques » en plus de l'ensemble de notre gamme « produits conventionnels » ».

Pourquoi avoir choisi de signer une charte d'engagement avec le Conseil régional Nord-Pas de Calais ?

« Nous signons cette charte car le développement de l'AB nécessite des moyens humains importants et très spécialisés, et la coopérative ne peut pas les supporter seule, surtout dans une phase de développement. Notre première fonction est la commercialisation des produits, nous préférons concentrer nos moyens sur cette fonction.

De plus, cette charte permet une cohésion et une coordination entre les organismes et donc une meilleure efficacité dans le conseil et l'appui apportés aux porteurs de projets. Les nouveaux producteurs ne peuvent venir que de l'agriculture conventionnelle. Il y a donc un énorme travail de sensibilisation, d'appui technique et d'accompagnement commercial.

Le développement de l'agriculture biologique ne peut pas être l'affaire de quelques uns. »

... Thierry GLUSZAK, *directeur de Cocorette*

Depuis quand avez-vous décidé d'adopter une démarche agrobiologique ?

« Nous avons adopté une démarche agrobiologique depuis 1996. »

Cela concerne-t-il l'ensemble de votre production ? Oui ou non et pourquoi ?

« Non l'ensemble de la production n'est pas agrobiologique. Nous produisons des œufs sous signe de qualité, comme le Fermier Label Rouge par exemple. Le Biologique représente environ 30% de notre production. »

Pourquoi avoir choisi de signer une charte d'engagement avec le Conseil régional Nord-Pas de Calais ?

« Signer la charte d'engagement avec le Conseil régional Nord-Pas de Calais va nous permettre d'avoir l'appui de tous les acteurs de la Région pour développer l'agriculture biologique. Nous espérons aussi que cette charte permettra de répondre à l'attente des consommateurs. »

Un Plan de développement de l'agriculture biologique pour le Nord-Pas de Calais

La Région Nord-Pas de Calais s'est engagée lors de la commission permanente du 8 novembre 2010 dans la mise en œuvre d'un premier plan de développement de l'agriculture biologique pour deux ans, en lien avec l'Etat, la Chambre régionale d'agriculture, les structures de l'AB, les lycées agricoles, des partenaires privés, les territoires et les associations de consommateurs.

Le Plan de développement de l'agriculture biologique...

Ce premier plan régional sur l'agriculture biologique permet de structurer les actions régionales et les initiatives privées développées depuis plusieurs années sur le territoire régional.

Le Plan de développement de l'agriculture biologique s'inscrit en cohérence avec le Grenelle de l'environnement et les politiques publiques régionales mises en place en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Nord-Pas de Calais pour le développement de filières de qualité. L'un des objectifs est de doubler la surface agricole utile en bio en passant de 0,5% à 1% d'ici 2012, soit 5000 hectares supplémentaires.

... face à des conditions favorables aux productions végétales intensives

Placée parmi les régions agricoles les plus performantes pour les productions végétales intensives en grandes cultures, le Nord-Pas de Calais affiche une faiblesse en matière d'agriculture biologique puisque seul 0,5% de sa surface agricole utile est biologique soit environ 4280 ha. Face à une demande locale croissante, la région est en position d'importateur net de produits « bio ».

Quatre ambitions d'ici 2011...

La première étape 2010-2011 du plan vise quatre ambitions auxquelles le développement du « bio » peut apporter une contribution décisive.

La **préservation des ressources naturelles** (sols, air, eau) passe notamment par la mobilisation de l'agriculture biologique comme un « laboratoire » d'une agriculture moins consommatrice d'intrants phytosanitaires.

En accompagnant la démocratisation en cours des produits biologiques et en développant leur consommation en restauration collective, la Région vise la **promotion d'une nourriture de qualité à des fins sanitaires**.

L'agriculture biologique en Nord-Pas de Calais, c'est...

4280 ha de surface en agriculture biologique soit **0,5%** de la surface totale en agriculture du territoire régional en 2009

114 entreprises collectent ou transforment des produits bio en 2009

9 industries agro-alimentaires ont signé une charte d'engagement avec la Région Nord-Pas de Calais pour structurer les filières agrobiologiques régionales en 2010

Plus de 200 fermes certifiées ou en cours de conversion en agriculture biologique en 2010

En 2009, **144 agriculteurs biologiques** ont bénéficié d'une aide régionale pour leur certification annuelle au label Agriculture Biologique

L'ambition sociale du plan est liée au nombre plus élevés **d'emplois agricoles et ruraux** dans des exploitations en agriculture biologique, qui demandent également une main d'œuvre bien formée.



La **protection de la santé publique** concerne la santé des agriculteurs au premier plan, mais aussi celle des riverains des exploitations agricoles et finalement celle de l'ensemble des consommateurs.

En réponse aux attentes des entreprises de collecte et de transformation et des acteurs de la restauration collective, **le Conseil régional Nord-Pas de Calais souhaite doubler la surface agricole utile dédiée aux cultures biologiques en 2 ans en vue d'atteindre 10 000 ha à l'horizon 2012.**

... déclinés à travers trois programmes opérationnels du plan de développement de l'Agriculture Biologique

La « première marche » du plan pour la période 2010 – 2011 distingue trois programmes opérationnels :

→ Les actions « permanentes » du plan Bio

Ces actions de fond se situent dans la continuation des actions déjà entreprises, auxquelles le plan donne davantage de lisibilité et de synergie avec les autres actions. Dans ce cadre, la Région dispose d'une convention triennale d'objectifs avec le GABNOR et A Pro Bio. De plus, chaque année la Région soutient la Chambre régionale d'agriculture pour ses actions en faveur du développement de l'agriculture biologique.

En 2010, le Conseil régional a versé 188 000 euros au titre de ces actions « permanentes ».

Le plan précise l'activation **d'aides directes aux acteurs économiques concernés**. Depuis 2008, les exploitations régionales bénéficient d'une subvention du Conseil régional dans le cadre de l'aide à la certification en agriculture biologique. En 2009, cette aide a concerné 144 fermes pour un montant total de 67 000 euros.



→ Le programme en faveur de la structuration des filières agrobiologiques

Ce programme vise 3 objectifs :

- Accélérer la structuration des filières agrobiologiques régionales,
- Inciter fortement la conversion de nouveaux agriculteurs biologiques,
- Garantir le maintien des agriculteurs récemment convertis en agriculture biologique.

Les chartes d'engagement signées entre les opérateurs économiques et le Conseil régional représentent l'outil principal de structuration pour rapprocher l'offre et la demande en produits agrobiologiques.

Un club d'entreprises bio Nord-Pas de Calais a également été créé dans le but d'améliorer la coordination entre les opérateurs économiques d'une même filière et de filières complémentaires. Ce club permet également de mieux identifier les besoins de chaque filière pour accélérer leur structuration régionale ou supra-régionale.

→ Les programmes thématiques transversaux

Ces quatre programmes thématiques bénéficient également des actions des deux premiers programmes.



Le développement du « bio » dans la restauration hors domicile (RHD) a pour objectif d'encourager et favoriser l'introduction de repas « bio » dans la restauration hors domicile et notamment dans la restauration scolaire et d'accompagner l'ensemble des acteurs de la RHD pour favoriser l'introduction de davantage d'ingrédients « bio » dans les repas servis.

A l'intérieur de la RHD dans les établissements publics, la RHD scolaire fait l'objet de plusieurs expériences mises en œuvre à l'échelle locale. Le plan veille à ce que les actions mise en œuvre soient en harmonie avec les expériences locales. Pour se faire et bénéficier des retours d'expériences collectés, En 2007, plus de 580 000 repas servis en Restauration scolaire dans la région contenaient au moins un produit bio.

Un groupe de coordination mis en place auprès du Comité de pilotage avec les collectivités territoriales et les établissements les plus en pointe s'assure de la mise en œuvre des actions et collectent les retours d'expériences.

Concernant la restauration dans les lycées, l'introduction des produits de proximité et ceux issus de l'agriculture biologique participe à l'intégration de la restauration dans une démarche de développement durable et d'amélioration qualitative des repas.

L'amplification du « bio » dans les programmes de formation des lycées agricoles

D'ici la fin 2011, des formations à l'agriculture bio dans l'ensemble des lycées agricole devront être mises en place. Chaque lycée agricole devra également développer en exploitation une parcelle bio. Enfin une exploitation agricole 100% en polyculture sera cultivée.

La promotion du « bio » dans la politique de préservation des ressources en eau

Ce programme accompagne les dynamiques territoriales de développement de l'agriculture biologique en lien avec l'objectif de préservation de la ressource en eau.

Il s'inspire notamment de l'expérience réussie de développement de l'agriculture biologique sur les champs captants de St Aubin et Sars – Poteries. Le programme s'articulera avec des actions de préservation de la ressource en eau menées dans le cadre du 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Artois- Picardie.

La promotion du « bio » dans la politique de santé

L'utilisation de produits phyto sanitaires dans les exploitations expose les agriculteurs à des substances chimiques pouvant entraîner des risques élevés de maladie (cancer, maladie de Parkinson, infertilité...). Des études récentes de l'INSERM (UFR 69) viennent confirmer une donnée déjà évoquée mais peu diffusée. D'autres études sont en cours pour démontrer les dangers en matière de santé pour les consommateurs.

Dans le cadre de sa politique santé, le Conseil régional renouvelle pour 2010 un appel à propositions de santé (APAS). La problématique des pesticides y est abordée à la fois dans la thématique santé-environnement et santé-travail.

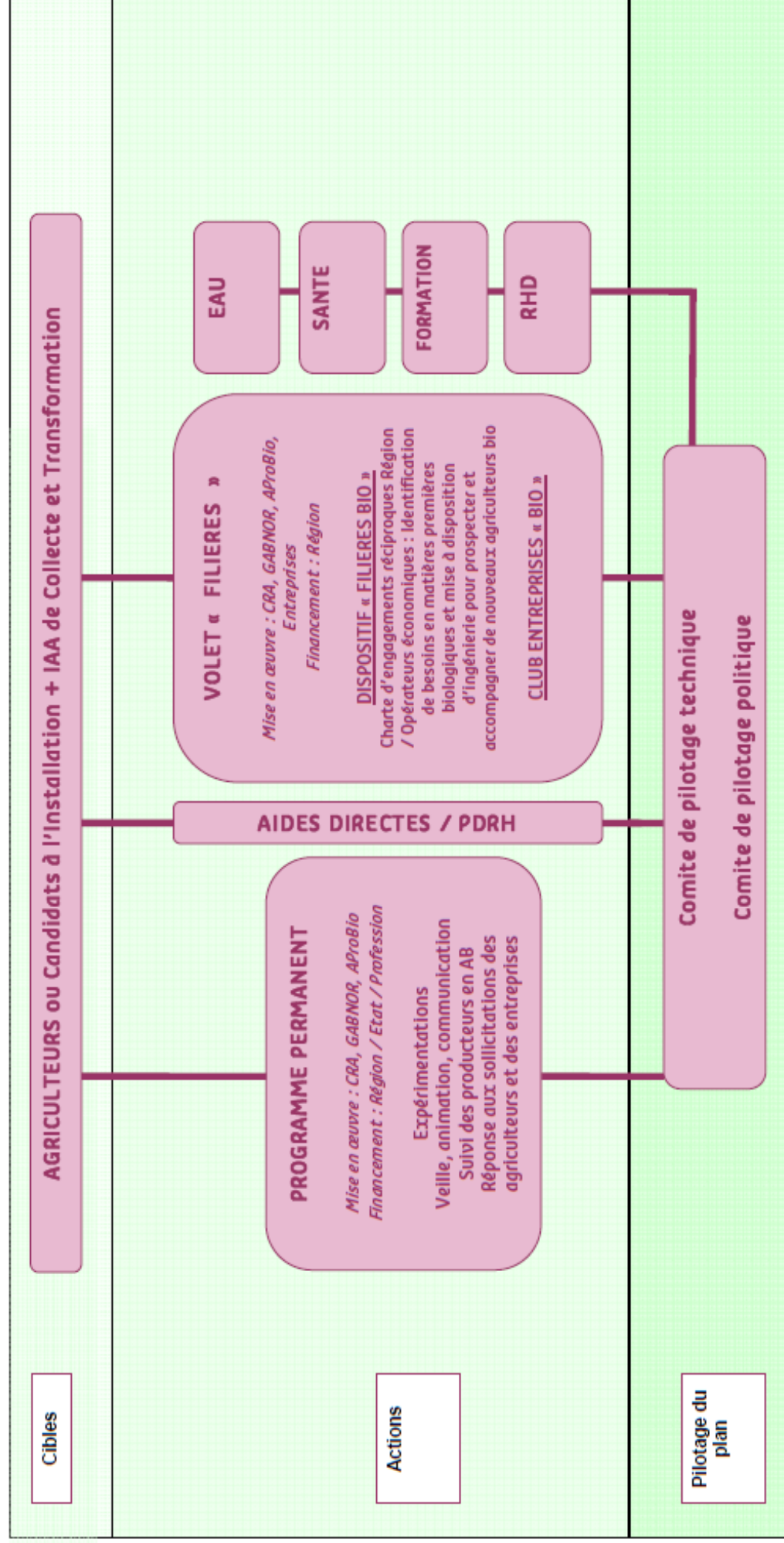


Suite au Grenelle de l'environnement, le Conseil régional et l'Etat engagent en collaboration avec différents partenaires un travail d'écriture du volet régional du Plan National Santé Environnement. La problématique des pesticides y est intégrée et fait l'objet d'un groupe de travail spécifique "Qualité des aliments".

C'est dans ce cadre que la politique « santé » du Conseil régional entend contribuer au plan de développement de l'agriculture biologique.

PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE 2010-2014 – 1^{ère} étape (CP du 4 octobre 2010)

STRATEGIE : « 5 000 hectares de bio supplémentaires en NORD - PAS DE CALAIS d'ici 24 MOIS »



Si vous souhaitez joindre l'une des entreprises signataires, veuillez contacter les personnes indiquées :

Le Marché de Phalempin

www.mphalempin.com

rue Jean-Baptiste Lebas, "Le Paradis", 59133 Phalempin

Contact :

David Lefranc – chargée de communication
03 20 62 90 90

Cocorette

www.cocorette.com

"La Pacage", 4 rue du Four à Chaux, 62223 Sainte Catherine les Arras

Contact :

Thierry Gluszak – directeur
03 21 58 44 22

La Prosperité fermière

21 route d'Ostreville, 62130 Saint Pol sur Ternois

Contact :

Sébastien Blot – responsable de la coopérative
03 21 47 46 46

Cap Bio Nord

Groupe Carré

Œuf Nord Europe

Rue du Calvaire, BP 10, 62112 Gouy sous Bellone

Contact :

Pascal Lemaire
03 22 77 89 99

Norabio

8, rue Jean Bourgois, 59147 Gondecourt

Contact :

Alexandre Cazé – président
06 13 84 86 45

Cevinor

www.cevinor.fr

Route de Cartignies, 59440 Avesnes sur Helpe

Contact :

Yves Carpentier – directeur général
03 27 61 06 65

Biolait

www.biolait.net

5 Rue des entrepreneurs, 44390 Saffré

François Bonamy – administrateur - 06 79 50 12 91 / 03 27 61 73 71



la Bio partout et pour tous !

